

## NOTES ET COMMENTAIRES

Ce qui remplit le cœur ou qui le plus le touche  
Quoi qu'on fasse, toujours se trahit par la bouche.  
Il faut donc avoir soin que notre cœur toujours  
N'ait qu'à faire parler le bien dans nos discours.

C'est par un oubli bien involontaire que les Fermiers-Unis n'étaient pas mentionnés comme faisant partie de la délégation de la Société des Éleveurs de la Province qui est allée à Ottawa faire au gouvernement fédéral certaines représentations dans l'intérêt de la classe agricole. On voudra bien ne pas nous en tenir compte.

Prenez-en bien note: A l'avenir, le département de la Grande Culture ne paiera plus de subvention aux remises à fumier, à moins que ces dernières ne soient construites au moins à 25 pieds de l'étable, et qu'il y ait passage d'air libre entre les deux constructions. Ce sont les exigences de l'hygiène au sujet de la production du lait.

Le gouvernement a fait passer une loi pour obliger les poseurs de paratonnerre à se pourvoir d'un certificat de compétence.

Des personnes s'intitulaient poseurs de paratonnerres, sans rien connaître en fait d'électricité. La conséquence, c'est que assez souvent des édifices que l'on croyait bien protégés étaient frappés par la foudre et incendiés.

C'est pour protéger les cultivateurs contre ces ignorants que le gouvernement a fait adopter cette loi.

Le Ministère de la Santé, Service du Bien-Être de L'Enfance, nous fait tenir trois petits "livres bleus" sur la mortalité maternelle au Canada et les moyens de la diminuer par la diffusion des connaissances élémentaires en puériculture, qu'une pudibonderie exagérée a jusqu'ici tenues hors la connaissance des mères futures.

Nous ne trouvons qu'un seul défaut à ces pamphlets—défaut qui restreint singulièrement leur utilité en Province de Québec—c'est qu'ils sont en anglais. Espérons qu'on nous en donnera sous peu une version française.

Il y a actuellement devant le Parlement provincial deux projets de loi qui font couler des flots d'encre et d'éloquence: celui de la loi des accidents du travail et celui du canal de Beauharnois.

La tâche du législateur n'est pas toujours facile.

Les gens sans parti-pris font confiance aux droites intentions et au jugement éclairé de l'honorable M. Taschereau.

Comme dans toute question importante, grosse de conséquences, il y a du pour et du contre dans ces deux projets de loi.

Prions Dieu qu'il éclaire nos législateurs et leur inspire la décision la plus sage dans les meilleurs intérêts des travailleurs et de la province.

On appelle notre attention sur une résolution adoptée à une conférence où les départements d'Agriculture fédéral et provinciaux et toutes les associations intéressées étaient représentées.

Cette résolution recommande fortement le décornage des bovins et demande la coopération de la presse pour que cette mesure soit généralement adoptée par tout le Canada.

Nos lecteurs connaissent l'opinion du "Bulletin de la Ferme" à ce sujet: c'est qu'à tous les points de vue le décornage est recommandable et profitable.

Naturellement ceux qui préfèrent être un jour ou l'autre encornés ne sont pas obligés de suivre ce conseil de personnes d'expérience en la matière.

Apprécie-t-on comme elles le méritent les vertus de la vie à la campagne? Le R. P. Valois, au *Patriote de l'Ouest*, nous en montre la splendeur dans ce magnifique raccourci:

"La vraie liberté, l'indépendance, la pratique des vertus, où s'épanouissent-elles avec plus d'ampleur qu'à la campagne où le fermier est maître et roi dans son domaine; où la vie est plus saine, plus morale, plus simple; où l'amour réchauffe d'heureux foyers; où les enfants reçoivent une éducation plus chrétienne; où les mauvais exemples sont plus rares, les vices plus inconnus, la subsistance plus assurée; où l'esprit paroissial est une sauvegarde et une source de véritable amitié; où l'on cultive la droiture, l'amour du travail, de l'économie; où enfin la nature est plus belle, l'air plus pur, le ciel proche, Dieu plus familier".

Nous signalons ailleurs les résultats splendides obtenus par un cercle de jeunes éleveurs.

Voilà le genre d'initiative que nous devons encourager par tous les moyens.

Celui qui examine les progrès réalisés ces dernières années dans l'exploitation agricole est obligé de constater combien les méthodes modernes, les fermes de démonstration, le travail des agronomes, ont donné d'appréciables résultats.

L'ancienne exploitation familiale est devenue une industrie, tous les cultivateurs se félicitent des grandes économies de main-d'œuvre et d'argent et du rendement accru qui découle nécessairement du progrès.

La seule branche où nous voyons un peu d'hésitation est celle de

l'élevage. Aussi sommes-nous prêts à donner toute la publicité possible au travail des cercles, afin d'aider à rendre plus populaire l'élevage d'animaux de race pure.

Le Congrès Mondial d'Aviculture a valu au Canada toute une campagne de réclame. Cette réclame est du genre le plus utile possible; ce sont des renseignements recueillis sur place, donnés par des gens qui rentrent chez eux sous le charme du soleil du Canada, de l'hospitalité canadienne, et de la prospérité du pays. Un autre point en sa faveur est qu'elle est faite par des professeurs à leurs élèves et à des agronomes, et par les représentants de la presse qui accompagnaient les délégués au Congrès.

Le Rapport des délibérations du Congrès, un superbe volume de 558 pages, est maintenant prêt à être distribué; il contient plus de 160 articles techniques présentés au Congrès, ainsi qu'un rapport verbal des réunions générales. Pour plus amples renseignements au sujet de ce volume, s'adresser au Secrétaire du Congrès Mondial d'Aviculture, Ottawa.

L'un des meilleurs criteriums de la popularité et de la valeur d'un journal, c'est sa clientèle d'annonceurs.

A ce point de vue, le "Bulletin de la Ferme", simple hebdomadaire pourtant, est particulièrement favorisé. Dans notre dernier numéro, par exemple, nos lecteurs ont pu constater que nous avons été obligés de doubler le nombre de nos pages. C'est un bon signe.

Il en est un autre encore plus éloquent: c'est le chiffre de notre tirage qui va sans cesse augmentant. Par le prochain rapport du Bureau de Contrôle des Tirages (A. B. C.), nos clients pourront constater une augmentation considérable dans le nombre de nos abonnés. Nous devons en remercier tout particulièrement Messieurs les Curés et autres qui se font les propagandistes zélés et désintéressés de notre journal.

Un bon moyen de nous aider tout en faisant plaisir et en rendant service à un parent ou à un ami, c'est de l'abonner au "Bulletin de la Ferme".

Il est un autre point sur lequel nous voulons tout particulièrement appeler l'attention de nos lecteurs, c'est celui-ci que nous livrons à leur méditation:

Ceux qui retardent à payer leur abonnement font tort à leur journal et mettent obstacle à son développement.

Ceux qui paient d'avance l'aident considérablement.

Si vous aimez le "Bulletin de la Ferme", enregistrez-vous donc dans la première catégorie d'abonnés en payant votre abonnement sans tarder, et même une ou deux années d'avance si vous le pouvez commodément.

L'Exposition Provinciale de grains de semence aura lieu à St-Hyacinthe les 27, 28 et 29 mars courant, sous les auspices du Ministère d'Agriculture de Québec, avec la coopération du Ministère fédéral d'Agriculture.

C'est la dix-huitième exposition provinciale annuelle de grains de semence. Les cultivateurs exposants, de même que ceux qui s'intéressent à la production des grains de semence, sont tout spécialement invités à visiter l'exposition.

Les exposants des années passées sont priés de prendre note des modifications qui ont été apportées au programme cette année, et de faire leurs entrées conformément à ce dernier. Les entrées seront closes le 10 mars. Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez vous adresser à M. L. P. Roy, chef de la Grande Culture.

Les grains exposés doivent avoir été produits au cours de l'année 1927 sans exception. La direction se réserve le droit de recourir, s'il y a doute, à l'analyse du Laboratoire pour établir le pouvoir germinatif des semences et de retarder, si c'est nécessaire, le paiement des prix.

En faisant son entrée, le concurrent doit mentionner s'il désire que son exhibit soit vendu et à quel prix le sac.

Aucun prix ne sera accordé aux grains ou graines, qui, dans l'opinion des juges, contiennent des mauvaises herbes dangereuses au point de vue de ne pas être conformes aux exigences de la Loi des Semences au Canada.

Nul concurrent ne peut faire plus d'une entrée dans chaque classe. Ceux qui feront une double entrée, en se servant du nom d'un autre, perdront droit à tous les prix dans cette même classe.

La direction de l'exposition fournira cette année gratuitement les sacs pour exposer les exhibits durant l'exposition. Les exposants enverront donc leurs exhibits comme à l'ordinaire et, à leur arrivée, ces derniers seront transvidés dans des sacs neufs et retournés ensuite dans ces sacs neufs à leurs propriétaires. Les vieux sacs ne seront donc pas réexpédiés.

Les frais de transport des grains destinés à l'expédition sont à la charge du Ministère de l'Agriculture. Si ces grains ne sont pas vendus, ils sont renvoyés aux concurrents, et les frais de transport, dans ce cas, pour le retour, sont à leurs charges. Sur leurs entrées, les concurrents voudront bien indiquer par quelle voie et à quelle station de chemin de fer devront être renvoyés leurs grains.

# NEW IDEA

## Équipement de Ferme

Depuis près de trente ans, il tient la tête l'original et véritable Distributeur d'engrais qui couvre le plus d'espace. Ventes et service partout.

Ecrivez pour Catalogue



Une invention  
Pas une imitation

Distributeurs d'engrais—Éplucheurs de maïs—Transplanteurs  
**THE NEW SPREADER COMPANY**, Établie 1899 COLDWATER, Ohio, E. U.  
 Succursales: Harrisburg, Pa., Syracuse, N. Y., Columbus, O., Indianapolis, Ind., Madison, Wis.,  
 Jackson, Mich., Minneapolis, Minn., Omaha, Neb., Kansas City, Mo., Moline, Ill., Nashville, Tenn.

Conseils utiles

Les ménagères aujour-  
d'hui ont des poudres et liquides  
et elles ont tort. Elles  
font ce qu'il leur faut  
sans. Brûler des écailles  
de cuivre des centres et  
des objets en argent.  
Gardez-les.

on

### Gaspésie

maintes et maintes fois  
rose n'est plus à prou-  
ver que les coopéra-  
tives ont réussi à obtenir  
des prix qui, sans la coopé-  
ration, n'auraient pas été

réalisés que la coopé-  
ration n'était en rien infé-  
rieure de la classe agri-  
cole.

Des prix inaccou-  
tumsés deux ou trois fois  
supérieurs à ceux que les  
commerçants qui ne  
sont pas maintenant, s'ils  
sont en mesure de se rapprocher  
de la coopérative.

Des prix pour ainsi dire  
plus conformes

à ceux des acheteurs de  
ces marchandises au  
Canada, car non contents  
de payer, les commerçants  
ont, des marchandises  
trouvées plus intéressantes.

En 1927, sur la côte de la  
Gaspésie, était payée  
une idée de ce  
qu'est la coopérative au  
Canada.

Les prix de la plu-  
part des marchandises  
de la Gaspésie et nous ne  
peut jamais les pêcheurs  
hors de la pratique des

coopératives que la Coopérative  
peut vendre à un prix  
qui lui avait confié la

cette année, sont la ré-  
compense; ils ont subi  
ce que, par un travail  
leur poisson cette pré-  
sente prime.

Les pêcheurs étrangers, nous  
ne pouvons et quel cas  
l'emballage et la  
depuis que l'on pra-

nous devons dire que  
de eux. La saison de  
été. De nombreux  
et il est encoura-  
gé à voir avec quel en-  
dressement les difficultés rencon-  
trées ont fait comprendre  
qu'il faut parvenir à se débarrasser  
de ce qui a été maintenu de-  
hors de son industrie le

Le pêcheur gaspésien  
Le pêcheur a compris  
ce qu'il était de son  
certaines imperfections  
pendant de toute organi-  
sation. La coopération lui  
a permis de voir plus les  
résultats des intermé-  
daires augmentés dans des  
travaux réalisés que la coopé-  
ration a permis de protéger  
le produit que par la coopé-

ration d'un succès encore